DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PRESENTATION DU DEMANDEUR

Statut	M. Mickaël GOZE
Gérants	M. Mickaël GOZE
Adresse du siège social	11 rue d'Aire 62129 SAINT-AUGUSTIN
Téléphone	06 03 16 60 45
N°SIRET	en cours d'installation

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS

Adresse	lieu-dit "Le Mont Brûlé"
Commune	SAINT-AUGUSTIN
Parcelles cadastrales projet	section ZB 103 et 105
Urbanisme	➔ carte communale (PLU en cours d'élaboration, stade: à l'arrêt)

***A noter que Clarques** est devenue, le 1er janvier 2016, une commune déléguée de la commune nouvelle de Saint-Augustin.*

DESCRIPTION, NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

M. Mickaël GOZE est actuellement en cours d'installation. Le projet consiste à créér un atelier avicole (39900 emplacements de volailles de chair) et en la reprise de 36Ha38 de terres de son père M. Maxime GOZE, éleveur de bovins sur la même commune. Ce dernier sera prêteur de terres pour l'épandage du fumier de volailles.

LE PROJET

Création d'un atelier avicole

☞ **Construction**

- D'un bâtiment de poulets de chair
- D'un bâtiment de stockage de céréales/paille et matériel
- Implantation d'un forage destiné à l'abreuvement des animaux

Ce projet permettra:

- D'installer un jeune agriculteur
- Améliorer l'impact environnemental, en construisant un bâtiment neuf ayant de bonnes performances énergétiques
- Intégrer la production avicole dans un ensemble cohérent et durable de productions végétales et animales, les poulets produisant des effluents qui serviront à fertiliser les cultures du plan d'épandage, lesquelles seront en partie utilisées pour nourrir les volailles. Ce cycle garantit une activité d'élevage qui tient compte du lien au sol sur les plans agronomique et nutritionnel.

A chaque bande, un desserrage de 35% des animaux sera réalisé à environ 4 semaines d'élevage, soit 14000 poulets qui sortiront à un poids inférieur à 2,1 kg vif. Les animaux restants continueront leur croissance dans le bâtiment jusqu'à l'âge de 6 semaines, leur poids vif sera alors de plus de 2,1 kg. Les premiers poulets sortis sont donc considérés comme des poulets standard, les seconds comme des poulets lourds.

Après projet la capacité maximale de l'élevage sera de 39900 emplacements de volailles soit 43785 Animaux Equivalents (**cf. Tableau 1**). Les volailles et gibier à plumes sont en effet comptés en utilisant les valeurs suivantes exprimées en animaux-équivalents :

- Poule, poulet standard, poulet label, poulet biologique, poulette, poule pondeuse, poule reproductrice, faisan, pintade, canard colvert = 1
- Poulet lourd = 1,15.

Tableau 1: capacité de l'exploitation avicole avant et après projet

	eq. animaux	avant projet		après projet	
		animaux	AE	animaux	AE
Poulets standard	1	0	**0**	14000	**14000**
Poulets lourds	1,15	0	**0**	25900	**29785**
Total				39900	**43785**

L'installation est classée uniquement dans la rubrique ICPE n°**2111-2**, au régime d'enregistrement.

Intitulé rubrique	Rubrique	Volume sur le site	Unité	Classement
Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc. de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques 2-Autres installations que celles visées au 1 et détenant un nombre d'emplacements pour les volailles et gibier à plumes supérieur à 30 000	2111-2	43 785	AE	E
Elevage intensif de volailles	3660a	39 900	Emplacements	Non Classé
Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable. 1-silo plat 2-autres installations	2160	900 en silo plat 88 en cellules	m3 m3	Non Classé Non Classé
Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôts de) **➔paille**	1530	500	m3	Non Classé
Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	4718	1,7	T	Non Classé
Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	4734	5	T	Non Classé

PLAN D'EPANDAGE

Le plan d'épandage est dimensionné pour gérer les épandages en adéquation avec le besoin des plantes. Les déjections avicoles seront épandues dans le cadre d'une fertilisation raisonnée, sur le parcellaire agricole des alentours, sur deux exploitations dont celle de M. Mickaël GOZE.

Les communes concernées par l'épandage sont:

- Saint-Augustin
- Therouanne
- Enguinegatte

***A noter que** Clarques et Rebecques sont devenues, le 1er janvier 2016, des communes déléguées de la commune nouvelle de Saint-Augustin.*

SYNTHESE DU PROJET

CARACTERISTIQUES	Unité	Après projet
Nombre d'animaux	en animaux équivalents en emplacements	43 785 39 900
Consommation d'eau annuelle	en m^3	2000
Trafic routier (sans épandage)	nb camions/mois	11,1
Production annuelle fumier de volailles	en T	496
Production annuelle d'azote	en kg	10 849
SAU	en Ha	112,84
Pression en azote à l'Ha de SAU	en Kg	144 (avec les effluents du preteur de terre)
Durée du chantier d'épandage	en jours/an	3
Mode d'épandage		table d'épandage et enfouissement sous 12 h de 12 T (CUMA)